

Infos BOTANS



Avril 2018

Mairie de Botans

☎ 03 84 21 54 12

secretariat@mairie-botans.com

<http://www.mairie-botans.com/>

Heures d'ouverture au public :

- *Mardi de 18 h à 19 h*
- *Samedi de 10 h 00 à 11 h 30*

TAXES D'HABITATION ET FONCIERES :

Pour la 3^{ème} année consécutive, la municipalité n'a pas voté d'augmentation des taux d'imposition pour 2018, malgré les projets déjà réalisés et à venir.

Rappel des taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 7.87 %
- Taxe foncière sur le bâti : 6.45 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 31.30 %

VOTE du BUDGET PRIMITIF 2018

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	264 244,80 €	300 893,34 €
Recettes	275 574,25 €	300 893,34 €

Ce budget primitif a été adopté lors du conseil municipal du 30 mars 2018

Il y a équilibre en section d'investissement et suréquilibre en section de fonctionnement.

Principaux travaux d'investissement prévus pour 2018 :

- Extension et mise aux normes handicapés de la Mairie pour 135 000 € TTC
- Travaux de voirie pour sécurisation routière de la traversée du village (entrée côté Dorans, ralentissement niveau Musée, intersection Rue Millerate / Rue de Dorans, arrêt bus scolaire centre du village) pour 48 000 € TTC
- Mise aux normes de la salle de réunion de l'ancienne école pour 25 000 € TTC

INSCRIPTION au RPI

Votre enfant entrera l'année prochaine au CP, 1^{ère} année de l'école élémentaire.

Les inscriptions se feront à l'école élémentaire de Dorans

le mercredi 2 mai 2018 de 8h30 à 11h30

le mardi 15 mai 2018 de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Veillez-vous munir des pièces suivantes :

- Certificat d'inscription délivré par la mairie du domicile
- Photocopies du livret de famille (page parents et page enfants)
- Justificatif des vaccinations (photocopies du carnet de santé concernant les vaccinations obligatoires)

Pour tout renseignement complémentaire :

 **03 84 56 08 27** ou par email : ecole.dorans@orange.fr

EMPLOIS d'ETE

Comme tous les ans, la commune emploiera des jeunes filles ou garçons, pour les travaux d'entretien du village durant les mois de juillet et août. Pour candidater, il faudra nécessairement avoir 18 ans révolus au moment de la prise de fonction.

Les heures de travail allouées à chacun(e) seront fonction du nombre de candidatures. Si vous êtes intéressé(e), adressez une lettre de candidature ou venez vous inscrire en mairie, **avant le 30 mai au plus tard**.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous à la mairie aux heures habituelles de secrétariat.

NETTOYAGE de PRINTEMPS

Les habitants de la commune sont invités à venir participer au nettoyage de printemps **le samedi matin 12 Mai de 9 heures à midi**. Toutes les mains seront bienvenues, les enfants devront être accompagnés.

Le rassemblement est prévu à 9 heures sur le parking de l'ancienne école. Des sacs poubelles vous seront fournis. Munissez-vous de gants et de gilets fluorescents, chaussez-vous plutôt de bottes.

Vers midi, tout le monde se retrouvera à proximité du préau pour trinquer à l'amitié.

Nettoyer la nature est un acte citoyen, la propreté de l'environnement est l'affaire de tous. Merci de venir nombreux.



ELIMINATION des DECHETS VERTS

La municipalité rappelle que les déchets verts (tonte d'herbe ou branches d'élagage) au même titre que les déchets de matériaux ne doivent pas être jetés en forêt mais conduits en déchetterie.

Rappel : NUISANCES SONORES

L'arrêté n°2015105-0005 signé par le Préfet du Territoire de Belfort le 15 Avril 2015 comprend 18 articles.

L'article 4 régleme le bruit dans le cadre des activités professionnelles. Lorsque les travaux sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, un professionnel doit interrompre ses travaux **entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés.**

L'article 10 précise que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeuble d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h,**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h seulement.**

CHANGEMENT de FREQUENCES de la TNT



Le 23 mai 2018, la commune est susceptible de modifications de fréquences de la TNT. Ces travaux sur le réseau de télévision s'inscrivent dans le cadre de décisions prises par le Premier ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 Mhz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit (4 G)

Le 23 mai prochain constitue une opération technique importante qui se déroulera principalement dans la région Bourgogne-Franche-Comté et au sud de la région Grand Est. **Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.** Ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT.

La recherche des chaînes est une opération simple à faire, à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur TNT. Les téléspectateurs ont déjà eu l'occasion de procéder à cette recherche dans le cadre du passage à la TNT HD le 5 avril 2016.

Pour plus de renseignement vous pouvez vous connecter au site suivant :

www.recevoirlatnt.fr

Pour les personnes qui n'ont pas accès à internet, l'ANFR met également à disposition son centre d'appel, le **09 70 81 88 18** (appel non surtaxé).

26^{ème} brocante organisée par l'Association « LOU VEIL MELUN »

Dimanche 17 juin 2018, de 7H00 à 17H00

Zac des Saules

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom ou
Raison sociale Prénom

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone : * Type de véhicule présent sur le stand :

Email : * Nature du stand :

*Mention obligatoire

TARIF

Nombre d'emplacement
de 5 METRES à 10€ SOMME TOTALE : €

Aucune réservation ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée.

- **Du règlement.**
- **Une enveloppe timbrée avec votre adresse complète.**
- **Professionnel : N° du registre du commerce.**
- **Particulier : joindre une photocopie recto verso de votre carte d'identité.**

Chèque bancaire à libeller : **Association : LOU VEIL MELUN** à expédier à
Madame COURTOT Christine
3 rue des sources 90400 Botans

Pour tout renseignement Téléphone : **03.84.56.07.54**

Email : guycourtot@free.fr

Un véhicule par emplacement, veuillez préciser le type de véhicule.

Vous pourrez vider vos caves, vos greniers et réaliser de bonnes affaires.

Vous recevrez en retour un reçu et votre numéro d'inscription

Délai d'inscription lundi 4 juin 2018

ENTREE GRATUITE POUR LES VISITEURS

- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et du règlement et m'engage à les respecter.
- *Remboursable seulement en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.*

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

